

## HOCKEY

COMPÉTENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE		
<p><b>NIVEAU 3</b> Rechercher le gain d'une rencontre de hockey par la mise en place d'une attaque fondée sur l'occupation permanente l'espace de jeu (écartement et étagement) face à une défense qui s'organise prioritairement pour récupérer la balle et défendre la cible. Les élèves sont capables de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.</p> <p><b>NIVEAU 4</b> Rechercher le gain d'une rencontre de hockey par la mise en œuvre de choix tactiques collectifs fondés sur la vitesse d'exécution et impliquant un(e) ou deux partenaires . Les élèves utilisent de façon optimale leurs ressources au regard des modalités d'actions élaborées.</p>		<p>Matches à 6 contre 6 (5 joueurs de champ et un gardien) sur un terrain réglementaire ( 36mx 44 m ) , opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré a priori (1). Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 8 minutes au moins. Les règles essentielles sont celles du hockey à 6 en salle . Il est demandé aux équipes d'adopter avant chaque match un projet d'organisation collective en attaque et en défense.</p>		
POINTS AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	NIVEAU 3 NON ATTEINT	DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 3	DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 4
05/20	Organisation collective (2)	Projet d'organisation limité et vague. L'équipe ne parvient pas à adopter et maintenir une organisation collective. Les actions individuelles prédominent.	L'organisation adoptée est identifiable. Elle repose sur une répartition des rôles et des tâches. Le projet collectif permet l'occupation de l'espace de jeu et favorise les relations à 2 joueurs (passe et va, passe et suit,....). L'équipe peut se réorganiser entre les matchs.	L'organisation adoptée tient compte de l'équipe adverse (points forts, points faibles). Les actions d'attaque sont variées (alternatives, combinaisons, etc). L'organisation défensive est efficace. L'équipe peut s'adapter en jeu pour rester structurée en attaque et en défense.
05/20	Actions individuelles du porteur de balle	Efficace dans les passes courtes. Progresses en dribble si l'espace est dégagé. Tire sans prendre en compte la présence de l'adversaire ou de façon précipitée.	Utilise efficacement passe courte et passe longue pour faire progresser la balle. Transmet la balle dans la course d'un partenaire. Progresses en dribble avec une présence défensive. Exploite les situations favorables de tir en utilisant une technique privilégiée de tir. Met en difficulté le gardien de but.	Maîtrise des techniques de débordements. Produit des passes décisives. Peut varier le rythme de jeu. Utilise les intervalles dans la défense adverse. Tire efficacement dans des situations favorables, à des distances et sous des angles variés. Utilise différentes techniques.
05/20	Actions individuelles du non porteur de balle	Se place en situation de réceptionneur face au porteur de balle, dans l'axe central. Court en s'écartant de son adversaire, en appelant verbalement ou physiquement.	Se rend disponible pour aider le porteur de balle, dans la montée de balle ou dans la mise en situation favorable de tir. Utilise les couloirs latéraux.	Crée des espaces libres ou utilise des espaces libérés par un autre joueur. Maîtrise des techniques de démarquage adaptées à la présence de partenaires et d'adversaires dans un espace proche.
05/20	Actions individuelles du défenseur	Ferme l'accès au but en se plaçant dans le couloir direct. Gêne le porteur de balle.	Presse le porteur de balle, dissuade sur le non porteur et réussit quelques interceptions.	Adapte sa défense au jeu de l'adversaire. Articule ses actions avec celles de ses partenaires (harcèlement, dissuasion, interception, aide).

COMMENTAIRE : (1) Dans toute la mesure du possible les équipes constituées seront homogènes en leur sein (joueurs sensiblement de même niveau à l'issue du cycle d'enseignement).

(2) L'évaluation de cet élément est collective, mais une variation de plus ou moins 1 point peut permettre de distinguer la contribution individuelle de chaque joueur dans l'organisation collective (de « rôle prépondérant » : +1 à « passif » : -1), sans que la part de l'élément à évaluer « organisation collective » puisse excéder 25% de la note finale.